

Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
Mairie – 38380 Saint Pierre de Chartreuse
Téléphone : 04 76 88 60 18
Télécopie : 04 76 88 75 10
Email : accueil@saintpierredechartreuse.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL**

SEANCE DU 05 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers absents : 5

Date de convocation : 30/06/2021

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Sylvie BRUN, Jeanne GERONDEAU, Fabienne SAUGE-MOLLARET (Visio) MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Alain BIACHE, Guy BECLE BERLAND, Bruno MONTAGNAT, Yves GUERPILLON.

ABSENTS ET DEPOTS DE POUVOIR : Fabienne BARRIS, Cécile LASIO (pouvoir à Stéphane GUSMEROLI), Claire GARCIN MARROU, Eric DAVIAUD (pouvoir à Guy BECLE BERLAND) ; Rudi LECAT (pouvoir à Bruno MONTAGNAT)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno MONTAGNAT

Début du Conseil à 20H30

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 Juin 2021

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 7 juin 2021

Contre : 0

Pour : 12

Abstentions : 0

Arrivée de Fabienne SAUGE (en visio)

2. Dissolution du SIVOM de Chamechaude

Rapporteur : Guy BECLE BERLAND

Le SIVOM de Chamechaude est autorité organisatrice du domaine skiable nordique, ce qui inclut les activités hivernales de ski de fond, biathlon et estivales de ski roues et biathlon sur les communes de Sarcenas, du Sappey-en-Chartreuse et de Saint-Pierre-de-Chartreuse. Il exerce également la compétence raquettes à neige sur les communes de Sarcenas et du Sappey-en-Chartreuse.

Depuis le 1er juillet 2020, Grenoble-Alpes Métropole exerce les compétences en matière de création, développement, exploitation et l'entretien sur les sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse, pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles. A ce titre, elle est devenue membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Chamechaude, en substitution des communes de Sarcenas et du Sappey-en-Chartreuse.

La Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse est demeurée membre du SIVOM, aux côtés de la Métropole.

Dans ce contexte, la répartition des voix au du Conseil syndical du SIVOM est actuellement :

- 6 voix pour Grenoble-Alpes Métropole
- 3 voix pour Saint Pierre de Chartreuse

Les contributions financières des membres au budget de la structure se répartissent actuellement comme suit :

- 61 % pour Grenoble-Alpes Métropole
- 39 pour Saint Pierre de Chartreuse

Pour l'année 2021, une convention de gestion a été conclue entre la Métropole et le SIVOM pour la saison du 1^{er} février 2021 au 31 décembre 2021, aux fins de mise à disposition du SIVOM de Chamechaude des moyens nécessaires à la gestion administrative du syndicat.

La Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse et Grenoble-Alpes Métropole se sont accordées sur le principe de proposition de dissolution du SIVOM de Chamechaude, pour rechercher une nouvelle gouvernance de gestion de la compétence ski nordique sur le Domaine de Chamechaude, qui tiennent compte des moyens financiers des membres, tout en préservant des modalités de coordination forte du fonctionnement des 3 sites entre eux (St Hugues, Col de Porte, Le Sappey).

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour approuver cette dissolution.

En application de l'article L 5211-26 du CGCT, en cas d'obstacle à la liquidation, le Préfet sursoit à la dissolution, qui est prononcée dans un second arrêté. Or, la répartition de l'actif et du passif du SIVOM n'ayant pas été déterminée, il convient qu'un premier arrêté préfectoral mette fin à l'exercice des compétences du SIVOM, qui conservera sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation.

La définition des modalités de répartition de l'actif et du passif du SIVOM entre Grenoble-Alpes Métropole et la Commune de Saint Pierre de Chartreuse se poursuivra courant 2021. Les conditions de liquidation qui seront ainsi définies seront entérinées par arrêté préfectoral, qui prononcera la dissolution du SIVOM.

Compte tenu de l'activité saisonnière du SIVOM et de la nécessité d'organiser la prochaine saison hivernale, il conviendrait que la nouvelle répartition des compétences et les nouvelles modalités de gouvernance entre Grenoble-Alpes Métropole et la Commune de Saint Pierre de Chartreuse soient en place dès le 1^{er} octobre 2021. Plusieurs sont actuellement à l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la dissolution du SIVOM de Chamechaude
- Sollicite le Préfet de l'Isère pour mettre fin aux compétences du SIVOM de Chamechaude au 1^{er} octobre 2021

Intervention de Yves GUERPILLON : Il aurait été souhaitable de mettre en place une nouvelle organisation avant d'acter la dissolution du Sivom. Ce dernier précise qu'il n'est pas contre la dissolution, mais n'est pas favorable à la résolution.

Contre : 1 (Yves GUERPILLON)

Pour : 10

Abstentions : 2 (Sylvie BRUN, Eric DAVIAUD)

3. Finances

a) Décision modificative n°2 budget annexe eau et assainissement 2021

Rapporteur : Olivier JEANTET

Dans le prolongement de la délibération prise en juin de recours à l'emprunt pour financer le projet de rénovation du réseau d'eau des Cottaves, le budget est ajusté :

- Le montant de la somme empruntée est ajusté au niveau du montant finalement emprunté : 260 000€
- Les montants des remboursements d'intérêt et de capital, les frais de dossier sont également ajustés à la proposition retenue.

Suite à la notification de la subvention du département de l'Isère :

- Le montant des travaux de rénovation des Cottaves est revu pour inclure les tranches optionnelles en plus de la tranche ferme. Pour un montant total de 506 949 €
- Le montant de 70 359 € de la subvention du Département de l'Isère est intégré.

Suite à des travaux de particuliers, des réseaux d'eau communaux se sont révélés ne pas être localisés aux endroits identifiés dans les plans de réseaux. Aucune convention n'étant établie, la commune se doit de résoudre le problème engendré pour les particuliers et doit dévier les réseaux d'eau mis en cause. Les montants des travaux associés sont intégrés au budget :

- 11 000€ pour le réseau d'eau de Brévardière
- 11 631€ pour le réseau d'eau de Manissola

La déviation des réseaux du plan de ville impacte les réseaux d'eau et d'assainissement de la commune. La part des dépenses de travaux et recettes de subventions associée à ces réseaux doit donc être intégrée au budget d'eau et d'assainissement (et réciproquement retirés du budget principal) :

- Réseaux d'eau :
 - 22 185€ de travaux de déviation de réseau d'eau
 - 7 950€ de subventions du département
 - 10 537€ de subventions de la communauté de commune et du Parc Naturel de la Chartreuse
- Réseaux d'assainissement :
 - 44 225€ de travaux de déviation de réseau d'assainissement
 - 15 846€ de subventions du département
 - 21 008€ de subventions de la communauté de commune et du Parc Naturel de la Chartreuse

L'excédent non alloué est stocké pour partie en dépenses imprévues d'investissement et pour partie en direction des travaux de réseau d'assainissement à venir à Cherlieu (en attente d'accord de subvention).

Le détail de l'impact de ces décisions sur le budget est repris dans le tableau suivant :

Section Investissement		Dépenses			Recettes		
		BP	DM	Total	BP	DM	Total
D020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00	55 589.00	55 589.00			
D 16	Emprunts et dettes assimilées	52 170.00	11.00	52 181.00			
Op 214	Amélioration du réseau d'eau	3 631.00	22 631.00	26 262.00			
Op 217	Réseau AEP Les Cottaves, Guillets, Revols	476 480.09	98 834.00	575 314.09	215 000.00	70 359.00	285 359.00
Op 218	Dévoisement réseau d'eau plan de ville	0.00	22 185.00	22 185.00	0.00	18 487.00	18 487.00
Op 123	Réalisation d'un assainissement Cherlieu	18 690.00	56 225.00	74 915.00			
Op 125	Dévoisement réseau asst Plan de ville	0.00	44 225.00	44 225.00	0.00	36 854.00	36 854.00
R 1641	Réalisation d'un emprunt				86 000.00	174 000.00	260 000.00
Totaux			299 700.00			299 700.00	

Section fonctionnement		Dépenses			Recettes		
Chapitre		BP	DM	Total	BP	DM	Total
066	Charges financières	11 716.00	- 178.00	11 538			
022	Dépenses imprévues	0.00	178.00	178.00			
Total			0,00			0,00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la décision modificative n°2 du budget eau et assainissement, telle que présentée ci-dessus.

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

b) Décision modificative n°2 du budget principal 2021

RAPPORTEUR : Olivier JEANTET

Des ajustements qui sont liés aux travaux sur le plan de ville :

- La déviation des réseaux du plan de ville impacte les réseaux d'eau et d'assainissement de la commune. La part des dépenses de travaux et recettes de subventions, associée à ces réseaux, doit donc être intégrée au budget d'eau et d'assainissement et retirés du budget principal.
 - Réduction de 14 000€ du montant des travaux inscrits
 - Réduction de 16 545€ du montant des subventions inscrites
- Le terrain de boules du plan de ville est agrandi pour lui permettre d'accueillir des compétitions : 5 000€

L'inscription de la recette de subvention de la région dont la notification a été reçue pour l'installation de l'adressage : 15 000€.

Le stockage de l'excédent en dépenses imprévues de fonctionnement : 7 455€

Section investissement		Dépenses			Recettes		
Chapitre		BP	DM	Total	BP	DM	Total
D020	Dépenses imprévues d'investissement	15 000.00	7 455.00	22 455.00			
Op 103	Aménagement plan de ville	151 669.03	- 9 000.00	142 669.03	229 059.00	-16 545.00	212 514.00
OP 39	Voirie communale				17 480.00	15 000.00	32 480.00
Total			-1 545.00			-1 545.00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide la décision modificative n°2 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

4. Avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise COLAS pour le dévoiement des réseaux sur le plan de ville

RAPPORTEUR : Stéphane GUSMEROLI

Dans le cadre du projet de construction de la future Maison du Parc Naturel de Chartreuse et de l'Office du tourisme intercommunal, la Commune a lancé une consultation pour le dévoiement des réseaux nécessaire à la construction, par le biais de son maître d'œuvre, le bureau ALP'Etudes. A l'issue de cette consultation, 8 dossiers de candidature sont parvenus dans les délais. Les 8 offres ont fait l'objet d'une analyse et d'un classement au regard des critères définis dans le règlement de consultation. Par délibération du 5 avril 2021, le Conseil municipal a attribué ce marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 87 155,80 € HT.

Or, il s'avère que d'importants travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour cette opération, liés aux constats suivants :

- Des réseaux qui ne sont pas tels que les plans à disposition au lancement de l'opération l'indiquaient (tracés, dimensionnements, état, équipements de raccordement, mise en séparatif EP/EU, etc.)
- Des réseaux supplémentaires à dévier et notamment ceux qui desservent les propriétés riveraines de l'opération

Après analyse et confirmation par le maître d'œuvre Alp'études, le coût des travaux est réévalué à 130 328,85 € HT, Le plan de financement de l'opération actualisé est donné ci-après :

Dépenses Déviations de réseaux liés à la Maison du Parc / OTI		Recettes (conventions et subventions)		
Postes	Montant H.T.	Financement	Montant	%
Maîtrise d'œuvre (Alp'études)	9 000,00 €	Communauté de Communes / Parc de Chartreuse	74 000,00 €	53%
Dévoiement des réseaux (Colas)	130 328,85 €	Département de l'Isère / Dotation territoriale	59 911,41 €	43%
		Orange	5 000,00 €	4%
		Autofinancement	417,44 €	0%
SOUS TOTAL	139 328,85 €	SOUS TOTAL	139 328,85 €	100%

Il est donc proposé au Conseil municipal de passer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise Colas pour acter cette évolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide la proposition d'avenant n° 1 au marché de travaux à COLAS relatif aux travaux de dévoiement des réseaux sur le plan de ville, pour un montant de travaux supplémentaires de 43 173,05 € HT
- Valide le plan de financement donné ci-dessus pour cette opération
- Autorise le Maire à signer cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise COLAS

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

5. Lancement des études préalables à l'enfouissement de réseaux secs à St Hugues par le TE38

RAPPORTEUR : Stéphane GUSMEROLI

La commune de Saint Pierre de Chartreuse souhaite enfouir les réseaux secs du hameau de Saint Hugues RD57b, actuellement aériens. Le projet porterait sur l'enfouissement du réseau électrique basse tension, du réseau électrique HTA, du réseau d'éclairage public, et du réseau telecom.

Il est proposé que Territoire d'Energie 38 (TE38) assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

A noter que les montants annoncés sont approximatifs et susceptibles d'évoluer suite à l'étude d'exécution qui sera réalisée par le maître d'oeuvre désigné pour cette affaire. Afin que TE38 lance le bon de commande d'étude pour ce dossier, il convient que la commune prenne acte du plan de financement prévisionnel, et de sa contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Dès réception de la délibération du Conseil municipal, TE38 passera commande des études au maître d'oeuvre. Par ailleurs, conformément à la délibération n°329 adoptée le 5 juillet 2010, la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage sera appelée dès enregistrement de cette validation.

Pour mémoire, en application des dispositions prévues dans la délibération n°292 du Comité Syndical du 2 mars 2009, la délibération communale validant le dossier préalable engage la Commune, en cas d'annulation de l'opération, à devoir à TE38 :

- 50% des frais de maîtrise d'ouvrage, si la demande d'annulation intervient avant le début de l'étude d'exécution par le maître d'oeuvre,
- 60% des frais de maîtrise d'ouvrage ainsi que les honoraires de maîtrise d'oeuvre, si la demande d'annulation intervient après le début de l'étude d'exécution.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée : « Collectivité Commune - ST PIERRE DE CHARTREUSE - Affaire n° 20-004-442 - Enfouissement HTA BT TEL poste Lot St Hugues ».

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	99 829 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	99 829 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	34 258 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	3 600 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 631 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	29 026 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Exprime son souhait d'enfouir, en 2022, les réseaux secs du hameau de Saint Hugues RD57b, actuellement aériens : réseau électrique basse tension, réseau électrique HTA, réseau d'éclairage public et réseau telecom
- Prend acte de l'avant-projet d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité de Saint Hugues et du plan de financement prévisionnels de l'opération proposé par le Territoire Energie 38 : Prix de revient prévisionnel de 99 829 € TTC, avec des financements externes de 99 829 € TTC, soit une participation prévisionnelle de la Commune de 0 €
- Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €, pour ce projet d'enfouissement des réseaux de distribution électrique de Saint Hugues
- Prend acte de l'avant-projet d'enfouissement du réseau France Telecom de Saint Hugues et du plan de financement prévisionnels de l'opération proposé par le Territoire Energie 38 : Prix de revient prévisionnel de 34 258 € TTC, avec des financements externes de 3 000 € TTC, soit une participation prévisionnelle de la Commune de 30 658 € (frais TE38 = contribution aux investissements)
- Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 1 631 €, pour ce projet d'enfouissement des réseaux de distribution électrique de Saint Hugues
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au lancement des études préalables

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

6. Projet de rénovation et transformation de l'ancienne mairie en pôle culturel et associatif – Demande de subventions

RAPPORTEUR : Stéphane GUSMEROLI

En lien étroit avec ses partenaires du Territoire de Chartreuse, la Commune de Saint Pierre de Chartreuse porte actuellement un projet global de remise à niveau et développement, en tant que « village-station » du Cœur de Chartreuse. Dans ce cadre, il est prévu la requalification des pôles principaux de la Commune et, plus particulièrement la rénovation des bâtiments publics : Bâtiment de l'Ancienne Mairie dans le Bourg, Salles Saint Michel et salle hors-sac/gîte à Saint Hugues de Chartreuse, La Diat, ...

Le projet de transformation du bâtiment de l'Ancienne Mairie vise à impulser une politique culturelle ambitieuse locale qui s'articule autour d'enjeux forts comme le lien social, la transition écologique, le tourisme 4 saisons. Ce lieu, en partenariat étroit avec les Associations, les habitants et les artistes locaux, pensé comme un laboratoire de pratiques culturelles en plein cœur du village de Saint Pierre de Chartreuse, permettra d'initier des projets, de fédérer, de coordonner les actions. Sa réhabilitation, progressive et dans le respect de la valeur patrimoniale et architecturale du bâti, envisage d'y intégrer des espaces dédiés à ces pratiques : une salle de spectacles/salle des fêtes/ espace de spectacles et de pratiques, espaces culturels/médiathèque, des locaux pour les Associations, espace de co-working, des bureaux partagés, des logements pour accueillir des projets de résidence, ainsi qu'un espace

médical. Il sera le point d'ancrage de notre projet culturel : un lieu dynamique, véritable camp de base pour irriguer le territoire du parc de la Chartreuse.

Ce projet s'inscrit au sein d'une opération de rénovation progressive de ce bâtiment patrimonial local de plus de 1600 m², initiée en 2019 avec le projet de création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle (qui viendra s'installer en rez-de-chaussée du bâtiment, sous l'emprise de l'actuelle salle des fêtes). Cette rénovation se fera en phases successives, en fonction de la disponibilité des espaces, des moyens de la Commune, des partenariats mis en place et des soutiens financiers que la Commune aura pu obtenir, que ce soit en matière d'investissements ou de fonctionnement du lieu.

Les investissements envisagés seront l'occasion de mener une rénovation énergétique globale du bâti : changement du système de chauffage (en privilégiant une solution de chaufferie bois sur une filière d'approvisionnement local), isolation, changement des menuiseries, VMC double flux, ... Cette opération permettra aussi de préserver ce bâtiment, qui fait partie du patrimoine public historique et culturel de la Chartreuse.

Les partenaires du projet identifiés à ce stade sont : l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Parc naturel régional de Chartreuse, le Département de l'Isère, les Associations locales (culturelles, enfance/jeunesse, social, sportives, ...), les artistes locaux et compagnies artistiques, la bibliothèque municipale, le CCAS communal, la Fondation du patrimoine, etc.

Plusieurs dispositifs d'accompagnement sont actuellement disponibles, proposés par les partenaires institutionnels, notamment dans le cadre des plans de relance lancés suite à la crise sanitaire liée au COVID19 :

- le dispositif « MICRO-FOLIEs proposé par l'Etat :
 - [Appel à projets : Déploiement des micro-folies en Auvergne-Rhône-Alpes | La préfecture et les services de l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes \(prefectures-regions.gouv.fr\)](#)
 - Candidature avant le 30 juin 2021
- le dispositif « Fabriques de Territoire » de l'Etat :
 - [Tiers-lieux - L'État s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires \(societenumerique.gouv.fr\)](#)
 - Candidature à l'AMI avant le 30 septembre 2021
- L'appel à projets sur les tiers-lieux du Département de l'Isère :
 - [Soutien aux tiers lieux - Département de l'Isère \(isere.fr\)](#)
 - Réponse à l'appel à candidature en septembre 2021
- le plan d'investissement exceptionnel de l'Etat pour les bibliothèques :
 - [Plan d'investissement exceptionnel pour les bibliothèques | economie.gouv.fr](#)
 - Dépôt du dossier avant le 31 août 2021
- le « plan lecture pour l'Isère 2020-2026 » : [Médiathèque départementale de l'Isère - Plan de lecture publique \(isere.fr\)](#)
- le programme Leader et l'Espace Valléen en cours de mise en place pour le territoire de Chartreuse
- Le dispositif « Contrat Ambition Région » de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- les dispositifs de soutien à la Culture du Département de l'Isère et de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine, considérant que ce bâtiment fait partie, selon eux, du patrimoine architectural local et est emblématique d'une époque du tourisme et de l'accueil en Chartreuse

Par ailleurs des soutiens de mécènes et compagnies artistiques partenaires (mutualisation de moyens, ...) et des financements participatifs seront recherchés.

Par ailleurs, nous solliciterons un accompagnement et les conseils des Services de l'Etat et de tous nos partenaires pour réussir ce projet à forts enjeux, qui bénéficiera à l'ensemble du Territoire de Chartreuse. Pour cela, nous mettrons en place un comité de pilotage du projet.

Il est proposé d'autoriser le Maire et les élus délégués en charge de la culture et des bâtiments à solliciter des soutiens financiers et techniques pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide les grands principes du projet de rénovation et transformation du bâtiment patrimonial de l'Ancienne mairie, situé Place de la mairie, en un pôle culturel et associatif, complémentaire au projet de Maison médical en cours de mise en œuvre
- autorise le Maire et les élus délégués en charge de la culture et des bâtiments à déposer des demandes de financement aux partenaires institutionnels, dans le cadre des différents dispositifs actuellement proposés, pour les investissements et le fonctionnement du lieu, et solliciter des accompagnements techniques
- mandate le Maire et les élus délégués à rechercher des soutiens de mécènes et compagnies artistiques partenaires (mutualisation de moyens, ...) et des financements participatifs
- mandate le Maire et les élus délégués à mener un travail de co-construction de ce projet avec les associations culturelles locales, les habitants et artistes locaux
- décide de mettre en place un comité de pilotage partenarial pour le suivi de ce projet
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

7. Ajustement des postes au service scolaire

Ce point est reporté à une date ultérieure

8. Aménagement partiel, de la forêt communale, de St Pierre de Chartreuse 2020 - 2033

RAPPORTEUR : Bruno MONTAGNAT

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Exposé des grandes lignes de ce projet qui comprend – Présenté lors d'un précédent Conseil :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.
- A la demande de la Commune la répartition des coupes de bois est en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé,

Contre : 0

Pour : 10

Abstentions : 3 (Dominique CABROL, Jeanne GERONDEAU, Yves GUERPILLON)

9. Projet de desserte forestière sur le secteur de la Buffe – Pra tête et débouchant sur la route du col du Coq

Rapporteur : Bruno MONTAGNAT

En concertation avec l'ASA des Forêts de Chartreuse, il est envisagé la réalisation d'une nouvelle desserte forestière sur le secteur de la Buffe, Pra Tête et débouchant sur la route du col du coq, à savoir :

- une route de 350 ml avec une place de dépôt et de retournement : le tracé démarre sur la propriété communale puis se situe sur la propriété du Groupement forestier de la Belle Etoile ainsi que la place de dépôt et de retournement.
- L'aménagement d'une place de dépôt supplémentaire (plate-forme surélevée) située en forêt communale (lot optionnel).

- Le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant prévisionnel s'élèverait à la somme de 82 140 € H.T. (T.V.A. en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Exprime son souhait de réaliser, en concertation avec l'ASA des Forêts de Chartreuse, une nouvelle desserte forestière sur le secteur de la Buffe, Pra Tête et débouchant sur la route du col du coq
- Sollicite l'octroi d'une aide publique, pour ce projet, par l'intermédiaire de l'ASA des forêts de Chartreuse, d'un montant de 80 % du montant des travaux H.T, soit **82 140 €**.
d'un montant de 80 % du montant de la maîtrise d'œuvre soit **9 857 €**.
d'un montant de 80 % du montant de l'AMO H.T, soit **3 000 €**
Montant total 94 997 € - Subvention 80% = 75 997 €
Reste à charge 18 999 €
- S'engage à financer les dépenses qui ne seront pas couvertes par la subvention, selon le prorata qui sera convenu entre la Commune et le groupement forestier de la Belle Etoile, et au maximum de 33% du reste à charge soit **6270 €**
- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement ;
- Valide la proposition de désigner l'ASA des Forêts de Chartreuse comme maître d'ouvrage et Jean-Charles THIEVENAZ comme assistant à maître d'ouvrage.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions :0

10. Renouvellement de la convention de pâturage avec le groupement pastoral Les Emeindras - Chamechaude

Rapporteur : Bruno MONTAGNAT

Par délibération du 9 Décembre 2014, le conseil municipal avait signé une concession pluriannuelle de pâturage avec le groupement pastoral des Emeindras - Chamechaude concernant la section d'Entremont. Cette concession, consentie pour une durée de 6 saisons d'alpage a expiré le 31 Décembre 2020.

Le maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette concession pour une durée de 6 ans à compter de la saison 2021, moyennant une redevance annuelle de 58.47 € HT, montant révisé tous les ans en fonction de l'indice de fermages.

DECISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- De renouveler la concession de pâturage avec le groupement pastoral des Emeindras Chamechaude pour une durée de 6 ans à compter de la saison 2021, moyennant une redevance annuelle de 58.47 € HT, montant révisé tous les ans en fonction de l'indice de fermages.
- Autorise le maire à signer l'acte de concession ainsi rédigé

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions :0

11. Projet de restructuration de la station de ski alpin – Demande de mise en œuvre d'une démarche de concertation

Rapporteur : Cécile LASIO

Après 4 saisons hivernales de la station de ski alpin gérées par l'EPIC Domaine skiable Cœur de Chartreuse, l'intercommunalité a décidé d'établir un bilan du modèle actuel d'exploitation du domaine skiable et de définir un plan de restructuration pour rechercher un équilibre économique de l'activité.

Pour ce faire, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse a souhaité se faire accompagner techniquement par Savoie Stations Ingénierie Touristique (SSIT), en leur confiant les missions suivantes, pour un montant de 26 250 € HT :

- Prise de connaissance technique du domaine skiable
- État des lieux de la gestion comptable
- Audit du système des ressources humaines
- Audit des procès et organisation de la gestion des projets : plan pluriannuel d'investissement, grandes inspections
- Définition du périmètre d'exploitation viable et construction du plan d'affaire : Comptes d'exploitation prévisionnels, plan pluriannuel d'investissement et / ou de gros entretiens et GI, tableau de financement.

Le 6 juillet 2021, il est prévu que SSIT présente aux élus de la Communauté de Communes son analyse de la situation et propose différents scénarii d'exploitation de la station pour les années futures.

Par la présente délibération, il est proposé que le Conseil municipal de Saint Pierre de Chartreuse sollicite formellement la Communauté de Communes du Cœur de Chartreuse pour lui demander d'être associée, ainsi que les autres Communes support des domaines skiables concernés (Saint Pierre d'Entremont et Entremont le Vieux) et les socio-professionnels, à l'analyse de ces scénarios et de leurs impacts, afin de permettre leur appropriation par tous et de prendre rapidement et collectivement le virage qui s'impose vers une station touristique diversifiée et 4 saisons, pérenne, où le ski trouve sa juste place, avec une viabilité économique retrouvée.

Considérant le délai court imposé pour prendre ces décisions, pour réussir à ouvrir sereinement la station pour la saison hivernale 2021/2022, le Conseil municipal demande que cette démarche de concertation se fasse dès cet été, et en amont de toute décision de la Communauté de Communes au début de l'automne 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Soutient la démarche de restructuration de l'actuelle station de ski alpin du Cœur de Chartreuse, en faveur d'une station touristique diversifiée et 4 saisons, pérenne, où le ski trouve sa juste place, avec une viabilité économique retrouvée,
- Exprime son souhait d'être associé, ainsi que les autres Communes support des domaines skiables concernés, à l'analyse des scénarios de restructuration et de leurs impacts, en vue des futures décisions qui seront prises par la Communauté de Communes et l'EPIC,
- Demande que les habitants, socioprofessionnels et acteurs locaux soient aussi associés à ce projet de restructuration de la station Cœur de Chartreuse, dans une approche participative et de co-construction, avec tous les acteurs et partenaires concernés
- Sollicite la tenue de réunions de travail et réunions publiques avant l'automne 2021, en amont des décisions de l'intercommunalité, pour échanger sur les analyses et propositions de la Communauté de Communes et son prestataire SSIT
- Prévoit qu'une délibération soit prise en Conseil municipal cet automne 2021, concernant le projet d'exploitation 2021/2022 de la station, en tant que partenaire, dans un souci d'anticipation : accessibilité au domaine skiable, organisation du stationnement et des services associés (déneigement, ...), accueil des visiteurs, diversification des activités, gestion des secours, etc.

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

12. Convention d'utilisation d'un terrain communal pour le développement d'une activité touristique

Rapporteur : Sylvie BRUN

Sylvie Brun expose au conseil municipal la demande de l'entreprise BK Game, qui souhaite installer un air bag et une rampe de lancement pour la pratique de son activité à La Diat.

Ces équipements seraient implantés sur un terrain communal, parcelle cadastrée AI 126 située au lieu-dit « Dessus Chargeat » et la parcelle AL41 serait utilisée pour la pratique de mountainboard ou autres engins non motorisés. Il convient donc d'établir une convention d'utilisation de ce terrain par BK Games, présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les termes de cette convention
- autorise le Maire à la signer

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

13. Convention d'occupation du domaine public : Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI

En Juin 2019, la commune avait signé une convention d'occupation du domaine public avec le SEDI (devenu le TE38) pour la mise en place d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

En 2020, le TE38 a attribué une délégation de service public à la société Easy Charge, dont la filiale SPBR1 est en charge de l'exploitation du développement du réseau de bornes de recharges publiques, eborn, dont St Pierre de Chartreuse fait partie.

Dans ce contexte de changement d'exploitant, la précédente convention d'occupation du domaine public pour la borne existante est caduque et doit être remplacée par un nouveau document signé entre la commune et la société de projet SPBR1.

Le projet de convention d'occupation du domaine public avec la société SPBR1 est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide les termes de la convention d'occupation du domaine public avec la société SPBR1 concernant l'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques située place de la mairie
- Autorise le Maire à signer cette convention

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

14. Motion contre l'augmentation de la contribution des communes forestières pour le financement de l'office national des forêts.

Rapporteur : Bruno MONTAGNAT

Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, - Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens, - Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

- Les incidences sérieuses sur l’approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l’Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l’avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d’administration le 24 juin :

- exige :
 - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
 - La révision complète du Contrat d’Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- demande :
 - Une vraie ambition politique de l’Etat pour les forêts françaises,
 - Un maillage territorial efficient des personnels de l’ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal approuve et soutient cette motion

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

La séance est levée à 23H00